

RECTIFICATIFS**Rectificatif à la recommandation (UE) 2020/403 de la Commission du 13 mars 2020 relative aux procédures d'évaluation de la conformité et de surveillance du marché dans le contexte de la menace que représente le COVID-19**

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 79 I du 16 mars 2020)

Page 3, au considérant 21:

au lieu de: «Conformément à l'article 26, paragraphe 4, et à l'annexe V, point 7 f), du règlement (UE) 2016/425»,

lire: «Conformément à l'article 24, paragraphe 6, et à l'annexe V, point 4 f), du règlement (UE) 2016/425».
